



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 10303

Numéro SIREN : 811 356 526

Nom ou dénomination : A2BH ARCHITECTURE

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2017 sous le numéro de dépôt 101212



20171012122016

DATE DEPOT : 13/10/2017

N° DE DEPOT : 101212

N° GESTION : 2015B10303

N° SIREN : 811356526

DENOMINATION : A2BH ARCHITECTURE

ADRESSE : 2 avenue Frédéric Le Play 75007 Paris

MILLESIME : 2016

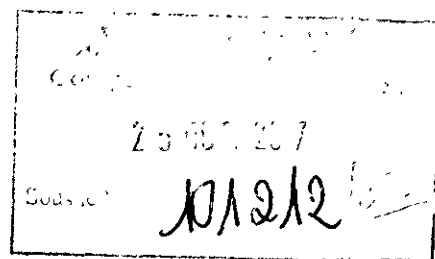
.

A2BH ARCHITECTURE

Société par actions simplifiées au capital de 5 000 euros

Siège social : 2 avenue Frédéric Le Play – 75007 PARIS

RCS PARIS B 811 356 526



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2017
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de répartition des résultats qui lui a été présentée dans le rapport du Président.

Après la déduction de toutes charges et de tous amortissements, les comptes font ressortir un bénéfice net de 19 008.62 €. Il est décidé d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- imputation au report à nouveau, ce qui forme un montant du Report à Nouveau créiteur de 43 631.64 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Par ailleurs, il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours du dernier exercice.

Pour copie certifiée conforme,
Le Président,

A2BH ARCHITECTURE

Société par actions simplifiées au capital de 5 000 euros

Siège social : 2 avenue Frédéric Le Play – 75007 PARIS

RCS PARIS B 811 356 526

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS ET LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

A - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

La société a pour objet l'exercice de la profession d'architecte et d'urbanisme.

B - EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

C - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

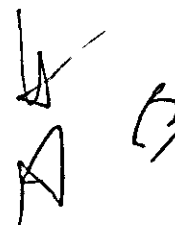
En égard à l'article L 232-1 du code de commerce, nous vous informons que la société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

D - EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société entend poursuivre son activité selon les mêmes modalités que durant l'exercice écoulé.

E - INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

Handwritten signature and initials, possibly 'A' and 'B'.

Exercice 2016

Date échéance	Solde des dettes fournisseurs à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs à 90 jours	Solde des dettes fournisseurs à 120 jours
31/01/2017	18 752.21 euros	0 euros	0 euros	0 euros

Exercice 2015

Date échéance	Solde des dettes fournisseurs à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs à 90 jours	Solde des dettes fournisseurs à 120 jours
31/01/2016	1 090.80 euro	0 euro	0 euro	0 euros

F - EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 91 899.21 euros contre 14 344.99 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +540.64 % ;

Le résultat d'exploitation ressort à 22 301.62 euros contre 29 655.02 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -24.80 % ;

Le résultat courant avant impôts de l'exercice ressort à 22 301.62 euros compte tenu de l'absence du résultat financier de l'exercice contre 29 655.02 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -24.80 % ;

Compte tenu des éléments ci-dessus, et d'impôt sur les bénéfices de 3 293.00 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 19 008.62 euros contre 24 623.02 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -22.80 % ;

Au 31 décembre 2016, le total du bilan de la société s'élevait à 119 686.36 euros contre 49 258.31 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +142.98 %.

G - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

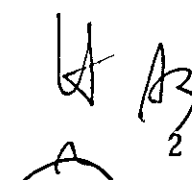
Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

H - AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de manière suivante :

 The block contains handwritten signatures and initials. At the top right, there is a signature that appears to be 'LH' followed by 'AB'. Below this, there is a large, stylized letter 'A' and a small number '2'.

- Un montant de 19 008.62 € au compte Report à Nouveau qui serait ainsi porté à un solde créditeur de 43 631.64 €.

I - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au cours du dernier exercice.

J - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

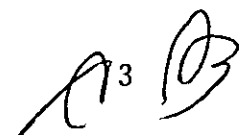
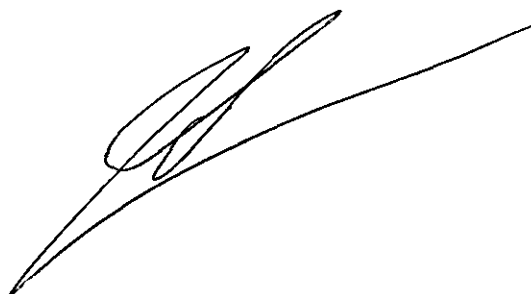
K - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention relevant de l'article L 223-19 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et il n'y a pas eu de compte courant d'associés.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Anthony BERNEAU

Le président



A2BH ARCHITECTURE

Société par actions simplifiées au capital de 5 000 euros

Siège social : 2 avenue Frédéric Le Play – 75007 PARIS

RCS PARIS B 811 356 526

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 29 JUIN 2017

L'an deux mille dix sept

Et le 29 Juin à 16 heures

Les actionnaires de la société A2BH, société anonyme simplifiée au capital de 5.000 € dont le siège est au 2 avenue Frédéric Le Play – 75007 PARIS, numéro RCS PARIS 811 356 526, se sont réunis au siège de la Société en Assemblée Générale Ordinaire, à la suite de la convocation faite par le Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par les trois actionnaires présents représentant 100% du capital.

Monsieur Anthony BERNEAU, Président, préside la séance.

Monsieur Dominique HERTENBERGER et Madame Ileana ALTMANN BERNEAU, actionnaires présents à la séance.

Le Président communique à l'assemblée la feuille de présence, dont il résulte que les trois actionnaires représentant la totalité des actions composant le capital social sont présents.

Il précise que, conformément à la loi, la présente assemblée peut valablement délibérer pour les décisions ordinaires quel que soit le quorum atteint, et pour les décisions extraordinaires avec un quorum d'un quart des actions ayant le droit de vote.

Il constate que l'assemblée réunissant le quorum requis par la loi, est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose alors sur le bureau pour être mis à la disposition des actionnaires :

1/ Les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;

2/ La feuille de présence ;

3/ Le bilan et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016 ;

4/ Le rapport du Président (Article L 225-37 du Code du commerce) sur la gestion et les comptes de la Société ;

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the document.

5/ Les projets de résolutions soumises à l'Assemblée.

Le Président rappelle à l'assemblée que le bilan, les comptes annuels et les projets de résolutions ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits par la loi.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- rapport du Président (article L 225-37 du Code du Commerce) sur la gestion, la marche de la société et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- examen et approbation des comptes ;
- quitus au Président ;
- affectation des résultats ;
- approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts ;
- questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Président (Article L 225-37 du Code du commerce) sur la gestion de la Société.

Le Président déclare alors la discussion ouverte.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport du Président (article L 225-37 du Code du commerce) sur la gestion de la Société, l'assemblée approuve les comptes de l'exercice écoulé tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus au Président.

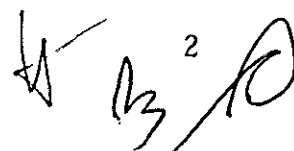
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de répartition des résultats qui lui a été présentée dans le rapport du Président.

Après la déduction de toutes charges et de tous amortissements, les comptes font ressortir un bénéfice net de 19 008.62 €. Il est décidé d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- imputation au report à nouveau, ce qui forme un montant du Report à Nouveau créditeur de 43 631.64 €.

Handwritten signature and initials, possibly "B3" with a superscript "2" and a large "A" or "O" shape.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Par ailleurs, il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours du dernier exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

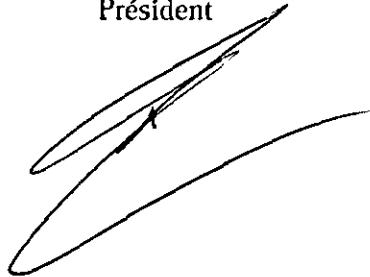
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

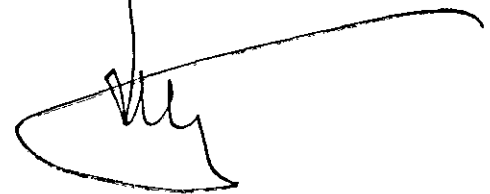
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix sept heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par tous les actionnaires présents.

Anthony BERNEAU
Président



Dominique HERTENBERGER
Actionnaire



Ileana ALTMANN BERNEAU
Actionnaire



Désignation de l'entreprise **Sas A2BH ARCHITECTURE**Adresse de l'entreprise **2 Avenue Frédéric Le Play****75007 PARIS**Numéro SIRET * **81135652600012**Durée de l'exercice en nombre de mois * **12**Durée de l'exercice précédent * **9**Exercice N clos le
31122016Exercice N-1 clos le
31122015**ACTIF**Brut
1Amortissements - Provisions
2Net
3Net
4

ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	030	212	555
	Immobilisations financières * (1)		040	042		
	Total I (5)		044	048	363	555
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052		
	Marchandises *		060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	41 082	31 800
		Autres * (3)	072	074	9 481	1 008
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086	68 761	15 895
	Charges constatées d'avance *		092	094		
	Total II		096	098	119 323	48 703
	Total général (I+II)		110	112	119 686	49 258

PASSIFExercice N
NETExercice N-1
NET

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000	5 000
	Ecart de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées *	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		
	Report à nouveau	134	24 623	
	Résultat de l'exercice	136	19 009	24 623
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	48 632	29 623
	Provisions pour risques et charges	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	22 100	3 419
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	48 955	16 217
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	71 055	19 635
	Total général (I + II + III)	180	119 686	49 258
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		
	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		Sas A2BH ARCHITECTURE		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 6		3 1 1 2 2 0 1 5		
A - RÉSULTAT COMPTABLE								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210				
	Production vendue { biens } dont: export et livraisons intracommunautaires	215		214				
	{ services * }	217		218	114 200	44 000		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée *			224				
	Subventions d'exploitation reçues			226				
	Autres produits			230	0	0		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	114 201	44 000		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234				
	Variation de stock (marchandises) *			236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240				
	Autres charges externes *: (dont crédit bail: - mobilier - immobilier)			242	65 204	14 325		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	75	244	375			
	Rémunérations du personnel *			250	19 311			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	6 817			
	Dotations aux amortissements *			254	192	20		
	Dotations aux provisions			256				
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		0		
	{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	260						
Total des charges d'exploitation (II)				264	91 899	14 345		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	22 302	29 655		
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers			280				
	Produits exceptionnels			290				
	Charges financières			294				
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) }	347		300			
		{ dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	348					
	Impôts sur les bénéfices *			306	3 293	5 032		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	19 009	24 623	
B - RÉSULTAT FISCAL Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	19 009	314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	3 293			
	Divers *: dont intérêts excédentaires des epics-cis d'associés	247		330				
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251				
	(Part de loyers dispensés de réintégration)	249						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
	Entreprise nouvelle (art 210 bis)	986						
	Zone franche urbaine (art 213 bis A)	987						
	Jeune entreprise innovante (art 213 bis A)	989						
	Investissements outre-mer	344						
	"Deduction exceptionnelle (art 39 decies)"	655						
	Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs			352	21 954	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière: (Entreprises I.S. seulement)			356				
	Déficits antérieurs reportables: * dont imputés sur le résultat:					360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	21 954	372		

[Signature]

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Sas A2BH ARCHITECTURE

31/12/2016

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
CICE 2016		348
Total des déductions diverses	350	348

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 1762 du CGI)
Annexe I - Déclaration des Impôts

Désignation de l'entreprise : **Sas A2BH ARCHITECTURE**

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales, agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	575	472	476	575
	Immobilisations financières	480	482	484	486	
TOTAL		490	575	492	496	575

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	502	504	506	
	Terrains	510	512	514	516	
	Constructions	520	522	524	526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546	
	Matériel de transport	550	552	554	556	
	Autres immobilisations corporelles	560	20	562	192	564
TOTAL		570	20	572	192	574

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES
(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
					Court terme *	Long terme	
						19 % (6)	15 % ou 16 % (7)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587
Plus-values taxables à 19 % (1)					579		
Régularisations					590	583	594
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591	
TOTAL					596	585	597

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire de l'article 202 bis du Code de Commerce des Impôts

Designation de l'entreprise : Sas A2BH ARCHITECTURE

N° de l'entreprise

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
	TOTAL	680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques matériel et outillage	730	735
Inst. générales agenc. am. divers	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement deduits (art. 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS, L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports	800	☐
--	-----	--------------------------

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381								
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380								
N° du centre de gestion agréé	388								
Montant de la TVA collectée	374							22	840
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378							9	639
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399								
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398								
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397								

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable en Euros.

PRM EXPERT ET CONSEIL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CP-2033-D 2017 Informations

Sas A2BII ARCHITECTURE
2 Avenue Frédéric Le Play
75007 PARIS

ANNEXE DU 01/01/2016 AU 31/12/2016

PRM EXPERT ET CONSEIL
5 Rue Tronchet

75008 PARIS
01.82.12.18.02

En Entre,

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

PRM EXPERT ET CONSEIL

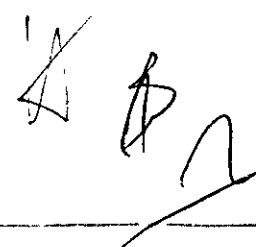
W B
A

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 11
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	11
Permanence ou changement de méthodes	11
Informations complémentaires (CICE)	11
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	12
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	12
Etat des amortissements	12
Etat des provisions	13
Etat des échéances des créances et des dettes	13
Composition du capital social	13
Evaluation des amortissements	14
Produits à recevoir	14
Charges à payer	14

NA = Non Applicable NS = Non significative



ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 348 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 348 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	348
Total	348

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	575		
TOTAL	575		
TOTAL GENERAL	575		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			575	575
TOTAL			575	575
TOTAL GENERAL			575	575

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	20	192		212
TOTAL	20	192		212
TOTAL GENERAL	20	192		212

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	192				
TOTAL	192				
TOTAL GENERAL	192				

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	41 082	41 082	
Impôts sur les bénéfices	4 004	4 004	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 678	3 678	
Débiteurs divers	1 500	1 500	
TOTAL	50 264	50 264	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	22 100	22 100		
Personnel et comptes rattachés	10 057	10 057		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 864	10 864		
Taxe sur la valeur ajoutée	16 910	16 910		
Autres impôts taxes et assimilés	300	300		
Autres dettes	8 833	8 833		
TOTAL	69 065	69 065		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Titres ordinaires	10.0000	500			500

Handwritten signatures and initials.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 848
Dettes fiscales et sociales	1 089
Total	2 937